Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Original:

EB 2010/101/R.62

15 d) iv)

14 décembre 2010

Publique

Anglais



République du Guatemala

Mémorandum du Président

Programme de développement rural durable dans la région Nord

Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

<u>Questions techniques:</u> <u>Transmission des documents:</u>

Enrique Murguía Liam F. Chicca

Chargé de programme de pays Fonctionnaire responsable des organes téléphone: +39 06 5459 2431 directeurs courriel: e.murguia@ifad.org téléphone: +39 06 5459 2462

téléphone: +39 06 5459 2462 courriel: l.chicca@ifad.org

Conseil d'administration — Cent unième session Rome, 14-16 décembre 2010

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Compte tenu du rôle que le présent programme est appelé à jouer dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale telle que formulée par le Gouvernement du Guatemala, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver une prorogation d'un an – jusqu'au 17 décembre 2011 – du délai de signature de l'accord de prêt en faveur du Programme de développement rural durable dans la région Nord.

Mémorandum du Président

Programme de développement rural durable dans la région Nord

Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt

I. Rappel

- 1. À sa quatre-vingt-quinzième session tenue en décembre 2008, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un prêt d'un montant de 12,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,0 millions d'USD) à la République du Guatemala à des conditions ordinaires, et un don d'un montant de 300 000 DTS (équivalant approximativement à 450 000 USD), pour contribuer au financement du Programme de développement rural durable dans la région Nord. Ce programme est conforme à la stratégie d'intervention du FIDA telle qu'exposée dans le programme d'options stratégiques pour le pays également approuvé en décembre 2008.
- 2. **Principaux objectifs du programme.** Ce programme s'articule autour de quatre grands axes: i) transformer les activités agricoles et non agricoles de subsistance en activités commerciales rentables et en microentreprises ayant accès au marché local et aux marchés extérieurs, à une assistance économique et technique spécialisée, à des fonds d'investissement commun et à des services financiers compétitifs; ii) mettre en valeur les ressources humaines et le capital social en renforçant les capacités d'organisation, de gestion et de décision des communautés rurales et autochtones, des associations de producteurs et des conseils de développement; iii) développer les infrastructures économiques et sociales, notamment les routes rurales; et iv) encourager la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans le contexte d'une planification sectorielle renforcée et d'un effort de développement coordonné au niveau des municipalités et des départements.
- 3. **Signature du prêt.** Le délai de signature de l'accord de prêt viendra à expiration le 17 décembre 2010 (deux ans après l'approbation du prêt en décembre 2008).
- 4. À l'origine, la signature de l'accord de prêt a été retardée en conséquence du fait que ni ce prêt ni les prêts consentis par d'autres institutions internationales de développement ne figuraient à l'ordre du jour des organes législatifs, d'autres orientations et questions politiques prioritaires étant en discussion au Congrès. Les répercussions des crises financière, énergétique et alimentaire mondiales sur l'économie du pays et sur la situation globale des finances publiques figuraient au premier rang des préoccupations, et les emprunts extérieurs étaient passés au crible. Par ailleurs, le pays demeure très exposé aux catastrophes naturelles et à d'autres événements du même ordre. Certaines régions ont été confrontées à une grave sécheresse en 2009, tandis qu'en 2010 le pays a été frappé par la tempête tropicale Agatha, à laquelle est venue s'ajouter l'éruption du volcan Pacaya. Ces catastrophes ont incité le Congrès et le gouvernement à accorder l'essentiel de leur

attention à la mise en œuvre d'un plan de redressement, de reconstruction et de transformation.

II. Entrée en vigueur du prêt

- 5. La Division Amérique latine et Caraïbes est en rapport étroit et constant avec les pouvoirs publics du pays en raison de l'urgente nécessité de signer l'accord de prêt, de lui donner effet et de démarrer la mise en œuvre du programme. Depuis l'approbation du Programme de développement rural durable dans la région Nord, une nouvelle intervention le Programme de développement rural durable dans le département du Quiché a été élaborée et approuvée par le Conseil d'administration en avril 2010, la négociation de l'accord de financement ayant abouti en décembre 2010. Ce programme est de nouveau soumis à l'approbation du Conseil d'administration à la présente session (document EB 2010/101/R.61) car les négociations de prêt ont dépassé le délai de six mois imposé par le Conseil d'administration.
- 6. Les procédures internes d'approbation du gouvernement nécessaires à l'officialisation de la signature du prêt sont en bonne voie au Guatemala, mais un délai supplémentaire est nécessaire pour qu'elles aboutissent. Le prêt en faveur du Programme de développement rural durable dans la région Nord a été inscrit au budget du pays pour 2011.

III. Recommandation

7. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver une prorogation d'un an – jusqu'au 17 décembre 2011 – du délai de signature de l'accord de prêt en faveur du Programme de développement rural durable dans la région Nord.